

pourra être recherchée en aucune manière, qu'il s'agisse de ses préconisations ou des résultats obtenus.

Le xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx fournira à l'Expert **AVe** toute information historique, technique, commerciale et financière nécessaire à la bonne conduite de la mission.

VII - PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT d'AVe

A titre de participation aux frais de fonctionnement d'**AVe** et des frais de couverture d'assurance des Experts **AVe**, il sera demandé au xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx un montant forfaitaire de xxxx Euros pour cette mission.

Ce montant sera facturé par **AVe** au xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx et sera payable par virement bancaire à la signature de la présente convention

Au cas où la convention ferait l'objet de la prorogation de six mois comme indiqué au paragraphe II, le xxxxxx devra acquitter un montant complémentaire de xxxxx (xxxxxx) euros.

VIII - FRAIS DE DEPLACEMENT A xxxxxxxxxxxx

Le xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx prendra directement en charge tous les frais liés à chaque déplacement de l'expert au xxxxxxxxxxxx comprenant :

- le coût du visa, les frais de vaccinations médicales et autres formalités administratives nécessaires
- les frais de déplacement du domicile de l'expert jusqu'à xxxxxxxxxxxx : déplacement en France et entre la France et xxxxxxxxxxxx . Notamment, le xxxxxx fournira à l'expert AVe ses billets d'avion aller et retour en « prepaid » entre le domicile de l'expert en France et le lieu d'intervention en xxxxxxxx.
- l'ensemble des frais standards incluant le logement, les frais de restauration et le transport, durant tout le séjour au xxxxxxxxxxxx

Le xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx s'engage à fournir à l'Expert AVe les documents nécessaires à l'obtention de visa, à l'autorisation de mission, aux autorisations de déplacements locaux et au respect des formalités en vigueur au xxxxxxxxxxxx.

Tous les frais relatifs à ces formalités ainsi qu'aux vaccinations médicales seront facturés sur justificatifs au xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx par **AVe** et payables à réception de facture.

Le xxxxxx mettra à disposition des Experts AVe un accueil sur place et les moyens de transport nécessaires pour les trajets quotidiens sur place.

Au cas où l'Expert **AVe** ait à effectuer durant son appui à distance et pour le compte du xxxxxxxxxxxx des déplacements en France (ou autres pays hormis xxxxxxxxxxxx), le xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx prendra en charge les frais correspondants, après avoir donné par écrit son accord préalable à l'Expert **AVe**. Ces frais seront facturés par **AVe** et payables à réception de facture.

IX - RESILIATION

Cette convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties par notification écrite adressée à l'autre partie avant son expiration.

Le préavis de résiliation est de 8 jours.

Dans le cas de résiliation avant échéance, aucune somme versée par le xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx à **AVe** ou à l'Expert **AVe** ne sera remboursable.

Tous les frais engagés jusqu'à la date de résiliation seront immédiatement réglés à AVe par xxxxxxxxxxxx par virement bancaire.

Fait à Paris le _____ en trois exemplaires originaux.

Jean Roger Bureau signature

Président AVe

Représentant xxxx signature

Expert AVe signature

